

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième réunion du Sous-groupe APIRG de la gestion de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports (AAO SG/4), Réunion virtuelle, 16 - 18 Août 2021**

Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre

Point 3.1 : Projets liés à l'espace aérien (Sécurité, Capacité et Efficacité).

**RESEAU DE ROUTES ATS ET ESPACE AERIEN AVEC LIBRE CHOIX DE ROUTES (FRA)
DANS LA REGION AFI – VERS LA MISE EN ŒUVRE DU FRA**

(Note présentée par IATA)

RÉSUMÉ
La présente note de travail fournit un aperçu général des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes (FRA) dans la Région AFI, ainsi que quelques difficultés qui nécessitent une réponse collaborative.
RÉFÉRENCE(S) : Concept opérationnel de l'ATM mondial (Doc 9854) de l'OACI Plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750) de l'OACI, Rapports des réunions APIRG 21 et APIRG 22.
ANNEXES Concept des opérations de l'espace aérien avec libre choix de routes, première édition ; Liste de vérification de l'analyse des écarts du FRA de la Région AFI ; Feuille de route de la mise en œuvre du FRA de la Région AFI.
Objectif (s) stratégique (s) connexe (s) de l'OACI : A -Sécurité, B -Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, D -Développement économique du transport aérien, et E - Protection de l'environnement

1. INTRODUCTION

1.1. Depuis 2019, les Etats/ANSP de la Région AFI, l'OACI et IATA ont œuvré ensemble suivant une méthode de prise de décision concertée (CDM) afin d'accélérer la publication des routes ATS convenues lors de l'atelier Laboratoire de routes de l'OACI tenu à Accra en décembre 2019.

1.2. Ces initiatives ont contribué à la réduction des coûts d'exploitation des compagnies aériennes et de l'impact environnemental des émissions de CO₂ de l'aviation, en permettant aux compagnies aériennes de voler le plus près possible de leurs trajectoires préférées.

1.3. La Conclusion 22/36 de la réunion APIRG 22 prie instamment les États de réfléchir à l'intégration de l'espace aérien avec libre choix de routes (FRA) dans leur espace aérien national et dans le Plan directeur de l'ATM conformément au module ASBU B1-BFRTO et de l'ajouter au programme des travaux du Sous-groupe AAO. Malgré le fait que cette conclusion soit axée sur les États d'Afrique orientale, notamment les Seychelles, Maurice, le Kenya, l'Éthiopie, la Tanzanie et l'Ouganda, elle ne se limite pas à ces États. En effet, le rapport de la réunion APIRG 21 a noté les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du module B0-FRTO et prié instamment les États qui sont prêts, à passer au module B1-FRTO afin d'améliorer l'efficacité de l'espace aérien supérieur.

1.4 Les difficultés économiques auxquelles les compagnies aériennes et les ANSP font face à l'heure actuelle démontrent que l'économie de carburant et l'efficacité des vols sont devenus plus importants que jamais. Suite à ces faits nouveaux, le 15 avril 2020, l'OACI a envoyé la lettre ES AN 1/6 – 0239 aux États AFI, les invitant à désigner des experts pour constituer l'équipe de gestion du projet FRA de la Région AFI afin de faire progresser la mise en œuvre de la Conclusion 22/36 de la réunion APIRG/22 sur l'espace aérien avec libre choix de routes.

2. ANALYSE

2.1 Depuis 2019, plusieurs États AFI ont publié des itinéraires directs en tant que première étape vers la mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes. Dans le cadre du plan de mise en œuvre, les parties prenantes ont œuvré conjointement afin d'introduire un ensemble d'améliorations opérationnelles, surtout la publication d'itinéraires directs comme première étape. A ce jour, dix-neuf (19) États AFI ont publié de nouvelles routes ATS, et vingt-sept (27) États AFI ont publié des itinéraires directs.

2.2 Ces améliorations opérationnelles ont renforcé la confiance des ANSP à travailler dans un espace aérien avec libre choix de routes et abandonner progressivement le réseau de routes fixes.

2.3 L'équipe de gestion du projet d'espace aérien AFI avec libre choix de routes a été mise sur pied lors de l'atelier virtuel sur l'espace aérien avec libre choix de routes qui s'est tenu le 9 septembre 2020, dans le but de servir de plateforme pour la mise en œuvre sûre et harmonisée de l'espace aérien avec libre choix de routes dans les États AFI.

2.4 A ce jour, l'équipe de gestion du projet d'espace aérien AFI avec libre choix de routes a élaboré la première édition du concept des opérations (CONOPS) – **Annexe A**, la feuille de route de mise en œuvre - **Annexe B**, et la liste de vérification de l'analyse des écarts -**Annexe C**, afin d'évaluer la capacité des États/ANSP de la Région AFI à mettre en œuvre l'espace aérien avec libre choix de routes sur la base de leurs infrastructures et de leurs capacités ATM .

2.5 La liste de vérification de l'analyse des écarts de l'espace aérien avec libre choix de routes a été diffusée auprès des États AFI à travers la lettre **ES AN 1/6 – 0100 du 8 avril 2021**, qui demande aux États de fournir un feedback au plus tard le **31 mai 2021**. A ce jour, seulement **24 %** des États AFI ont rempli et envoyé le questionnaire de sondage à l'OACI

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

La réunion est invitée à :

- a) Examiner et approuver la feuille de route de mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes dans la Région AFI
- b) Prier instamment les États AFI qui ne l'ont pas encore fait, de coordonner et publier dans les meilleurs délais les routes ATS attendues, convenues lors de l'atelier d'Accra en 2019.
- c) Prier instamment les États AFI qui ne l'ont pas encore fait de finaliser, dans les meilleurs délais, l'analyse des écarts de l'espace aérien avec libre choix de routes et d'en communiquer les résultats au Bureau Régional compétent de l'OACI.
- d) Encourager les États qui n'ont pas encore mis en œuvre les itinéraires directs, à accélérer cette mise en œuvre sur la base de leurs capacités, en coordination avec l'équipe de gestion du projet d'espace aérien avec libre choix de routes de la Région AFI de l'OACI.
- e) Prier instamment les États qui n'ont pas encore mis en œuvre les itinéraires directs, à

examiner la période de validité des publications afin de garantir leur constante disponibilité.

- f) Prier instamment les Etats qui ont déjà mis en œuvre les itinéraires directs et procédé aux essais transfrontaliers d'itinéraires directs de formaliser les itinéraires directs transfrontaliers à travers les amendements des lettres d'accord (LOA) et des publications d'itinéraires, en coordination avec l'équipe de gestion du projet d'espace aérien avec libre choix de routes de la Région AFI.
- g) Prier instamment les Etats qui ont déjà mis en œuvre les itinéraires directs à envisager la transition vers l'espace aérien avec libre choix de routes en coordination avec l'équipe de gestion du projet d'espace aérien avec libre choix de routes de la Région AFI de l'OACI.

-----Fin-----